

Yasmina Foehr-Janssens (Université de Genève)

Quelle fin pour un enseignement d'un père à son fils ? La clôture du texte dans les manuscrits des *Fables Pierre Aufors* (*Chastoiement d'un père à son fils*, version A)

Au cours du treizième siècle, la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse, important recueil ancien de nouvelles, a connu deux traductions françaises en vers. Généralement considérées comme deux versions d'un même texte, repéré sous le titre *Chastoiement d'un père à son fils*, ces adaptations proposent en réalité deux textes distincts qui ne procèdent pas de la même intention. Une traduction manuscrite assez curieuse, marquée par toute une série d'interventions assez massives de la part des copistes caractérise la plus ancienne d'entre elles, dite version A, mais que nous préférons identifier, sur la base des assertions du prologue, par *Fables Pierre Aufors*. Cette variance textuelle se concentre en particulier sur la clôture du texte, comme s'il était difficile de savoir comment clore un tel florilège d'anecdotes et d'aphorismes rassemblés dans un dessein d'édification. Chaque manuscrit propose une solution qui lui est propre. Ces conclusions divergentes éclairent chacune un aspect différent de l'œuvre de Pierre Alphonse, comme pour en souligner la polyphonie.

En prenant appui sur les résultats d'un travail de recherche en cours d'achèvement, la présente communication cherchera à évaluer chacune des réponses proposées afin de mettre en valeur l'intérêt de ce passionnant phénomène de variance textuelle.

Comment terminer l'enseignement d'un père à son fils ? La relation pédagogique comporte sans doute une part d'infini. Un dialogue sur le savoir reste toujours à compléter, à reprendre, à poursuivre au gré d'une dynamique qui postule, dans les questions adressées à la figure paternelle, un renouvellement constant de l'horizon de la sagesse, chaque interrogation étant susceptible de repousser plus loin les bornes de la connaissance et d'ouvrir de nouvelles perspectives à la réflexion du maître et de l'élève, appelés à relever de concert le défi de la sagesse.

Cette impression de dialogue interminable, d'incomplétude fondamentale d'un savoir singulier confronté à la complexité du monde et aussi à la diversité des moyens d'en rendre compte se dégage de la tradition manuscrite de la plus ancienne traduction française de la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse¹ que notre équipe de recherche financée par le Fonds National de la Recherche Scientifique suisse propose d'appeler *Fables Pierre Aufors*². Les cinq manuscrits qui ont été conservés proposent cinq remaniements différents d'un texte dont

¹ Edition utilisée : Alfons Hilka, Werner Söderhjelm, *Petri Alfonsi Disciplina clericalis I. Lateinischer Text ; II Französischer Prosatext ; III Französische Versbearbeitungen* (Helsinki, 1910-1922) (*Acta Societatis scientiarum fennicae* 38, 4 ; 5 ; 49,4). Les références au texte latin renvoient aux pages et aux lignes de cette édition, elles sont précédées de la mention DC.

² Il s'agit de distinguer cette traduction d'une seconde qui lui est un peu postérieure et pour laquelle nous proposons de conserver le titre mieux connu de *Chastoiement d'un père à son fils*. Le plus souvent ces deux textes sont considérés comme deux versions d'une même œuvre, mais un examen plus attentif montre facilement que nous avons à faire à deux traductions indépendantes l'une de l'autre.

nous devons renoncer à établir avec certitude la forme initiale³. Y a-t-il eu un accident de transmission qui a privé cette œuvre de sa conclusion et imposé aux différents copistes d'improviser la clôture du texte ? C'est la première hypothèse que l'on peut forger à contempler le tableau qu'offre le dépouillement du contenu des manuscrits⁴. Alors que le texte source, *la Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse compte, dans sa version canonique, 34 contes⁵, la tradition manuscrite des *Fables* ne nous en fournit en moyenne que 26, alors que le *Chastoiement*, qui est un peu postérieur aux *Fables*, en rapporte 32⁶. La diminution du nombre de contes dans les versions françaises par rapport à l'original latin est due à un certain nombre de suppressions ou de condensations de deux histoires en une dans le corps du recueil. Mais la différence entre les deux versions françaises tient surtout à l'absence des trois derniers contes dans *Les Fables Pierre AUFORS*. Le texte s'arrête après le conte du *Vilain qui sonjoit* (*De opilione et mangone*, XXXI) pour se clore sur une injonction à faire un « merveilleux change » : laisser ce monde pour l'autre.

Deux des cinq manuscrits semblent témoigner d'une prise de conscience de cette lacune, puisque on y trouve, à la suite du texte donné par les autres témoins, un ou plusieurs contes de la *Disciplina clericalis* clairement empruntés à l'autre traduction. Le ms P comble le déficit en prélevant les trois derniers récits du *Chastoiement* pour terminer les *Fables*. C'est un peu la même démarche que l'on peut constater si l'on se penche sur le manuscrit F. Ici c'est le vingtième conte de la *Disciplina clericalis*, l'histoire du tailleur Nedui qui apparaît en clôture des *Fables*. Ce récit est également repris au *Chastoiement*. Ce second cas propose une solution un peu étrange. On s'explique mal à première vue la raison pour laquelle on a interpolé en guise de conclusion un récit prélevé au beau milieu du recueil. Le manuscrit F présente un remaniement incongru sur lequel il nous faudra revenir.

Dans les deux cas, on constate que l'existence d'une traduction plus complète de la *Disciplina clericalis*, du moins pour ce qui concerne la partie finale du recueil, a conduit certains copistes des *Fables* à retoucher leur texte dans un geste que l'on interprétera sans doute comme une volonté de compléter une œuvre qui leur semblait défectueuse à la lumière

³ Il s'agit des manuscrits A, Londres, BL Add 10289 ; M, Augsbourg, Univ. I, 4, 2, 1 ; F, Paris, BnF f. fr. 12581 ; N, Paris, BnF fr. nouv. acq. fr. 7517 ; P, Pavie, Univ. Aldini 219.

⁴ Voir ci-dessous, Annexe 2, p. 0).

⁵ Le décompte des exemples enchâssés dans la *Disciplina clericalis* est malaisé à établir, dans la mesure où certains contes s'emboîtent les uns dans les autres. Par mesure de simplification, nous adoptons ici la numérotation des récits enchâssés utilisée par A. Hilka et W. Söderhjelm dans leur édition. Les chiffres romains donnés entre parenthèses à la suite des intitulés latins des exemples renvoient à cette liste canonique (voir ci-dessous, Annexe 1, p. 0).

⁶ La traduction manuscrite du *Chastoiement d'un père à son fils* repose sur six manuscrits : C, New Haven Yale Beinecke libr. ; H, Londres, BL Harley 4388 ; R, Rouen, Bibl. Mun 1423 ; D, Oxford, Digby 86 ; B, Paris, BnF f. fr. 19152 ; h, Londres, BL Harley 527 (rédaction abrégée).

d'une comparaison avec l'autre. Il y a là un cas intéressant de contamination textuelle à propos de laquelle il conviendrait de continuer l'enquête. On pourrait par exemple chercher à repérer les manuscrits ou groupes de manuscrits sur lesquels ces emprunts ont pu être faits et à localiser ou dater avec plus de précision ce moment de mise en contact des deux traductions. Le logiciel au moyen duquel nous nous apprêtons à mettre à disposition nos transcriptions des deux traductions permettra de mener efficacement ce type d'enquête puisqu'il offrira la possibilité de procéder, grâce au procédé de l'alignement des textes, à des comparaisons textuelles très fines⁷.

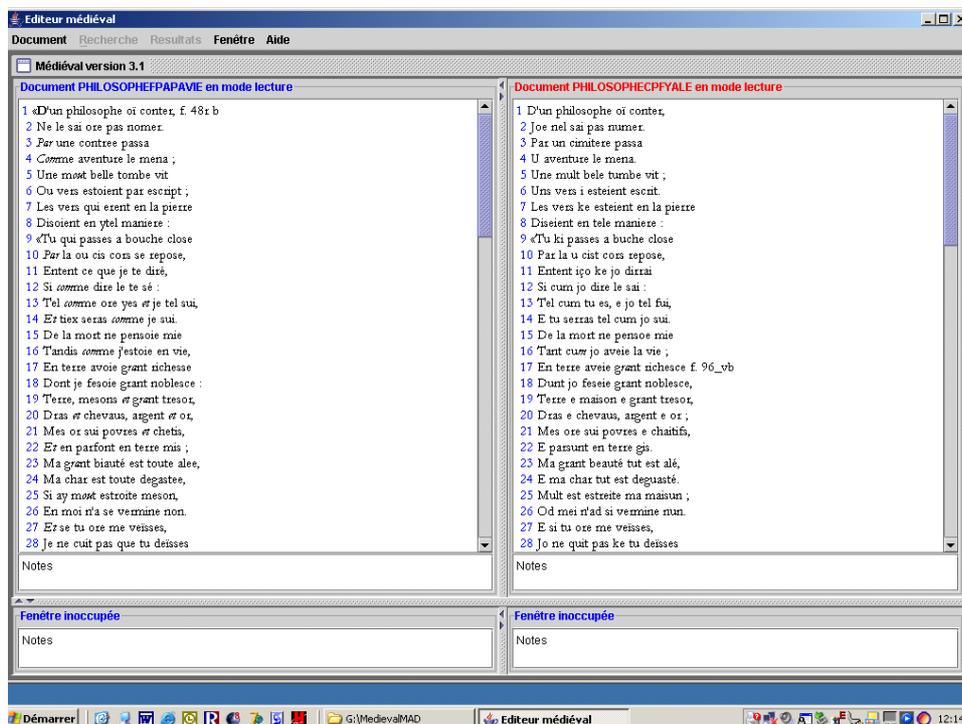


Figure 1 Exemple XXXII, comparaison du texte du manuscrit P des Fables Pierre Aufors avec celui du manuscrit C du *Chastoiement d'un père à son fils*

⁷ Ce logiciel appelé MEDIEVAL (modèle d'édition informatisée d'écrits médiévaux, visualisée par alignement) a été élaboré par Olivier Collet et Wagih Azzam de l'Université de Genève en collaboration avec le laboratoire d'informatique théorique (LITH) de l'EPFL (Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne). Il permet de faire apparaître les textes transcrits sous différentes formes selon que l'utilisateur souhaite avoir accès à une transcription diplomatique ou à un état du texte plus conforme aux usages modernes de la mise en écrit. Il est possible de faire apparaître ou non les abréviations originales, la ponctuation moderne ou la ponctuation médiévale, les majuscules modernes ou celles qui relèvent de la graphie médiévale. Ce programme doit aussi permettre une consultation simultanée de deux, trois ou quatre textes différents dans autant de fenêtres de consultation juxtaposées et de faire se dérouler les textes de manière simultanée. Cette procédure a pour but de rendre compte du caractère non figé de la textualité médiévale et de permettre une étude des phénomènes de variance entre différentes copies du même texte ou entre différents manuscrits représentant chacun une des deux traductions. Le corpus ainsi mis à disposition du public peut servir de base à des recherches de type lexicologique, morphologique, philologique ainsi que de critique littéraire.

De plus, l'adjonction de contes extérieurs à la tradition de la *Disciplina clericalis*, comme celui du roi pour un an⁸ ou l'histoire du prud'homme qui laisse son héritage à ses deux filles⁹, que l'on trouve respectivement dans les manuscrits P et A vient renforcer cette idée que les copistes semblent mus par une volonté d'améliorer l'état du texte qu'ils ont sous les yeux.

2. La clôture de la *Disciplina clericalis* : la mort du tyran et le triomphe du sage

Mais avant de nous aventurer plus loin, il convient que nous prenions la mesure du texte source, afin de nous pénétrer de la leçon dispensée par Pierre Alphonse. Nous serons alors mieux à même de juger des transformations induites par la fin tronquée des *Fables* ainsi que des choix opérés par les différents remaniements.

Instruire en amusant, tel est le projet annoncé dans le prologue du texte latin. La *Disciplina clericalis* développe un enseignement moral et philosophique qu'elle prodigue au moyen d'aphorismes, de recommandations et d'historiettes souvent cocasses. Certains récits pourraient encore trouver place de nos jours dans des recueils de blagues diverses. C'est le cas de l'histoire de Maimond, serviteur paresseux et discoureur impénitent. Ce personnage s'apparente aux figures folkloriques qui incarnent une sorte de génie de la sottise : Toto, Ouin–Ouïn ou Gaston Lagaffe. Il est le héros d'une historiette qui repose sur l'argument de la célèbre chanson de Ray Ventura, « Tout va très bien Madame la marquise ».

Les leçons du père à son fils ou du maître à son élève distillent une sagesse pénétrée d'une exigence de détachement à l'égard des biens de ce monde, mais ils sont tout sauf d'inspiration ascétique. Ils prônent la mise en œuvre d'un solide bon sens pratique et d'un art de vivre très concert, comme en témoignent, à la fin du recueil, les conseils concernant la conduite à tenir dans un contexte curial et les enseignements sur les manières de tables (DC 36-37). Ce mélange de pragmatisme et d'esprit philosophique se concentre dans le précepte qui sert de conclusion au récit sur Socrate et le roi (XXVIII)¹⁰.

⁸ Cet exemple est répertorié par Frederic Tubach, *Index exemplorum : a Handbook of medieval religious tales*, (Helsinki, 1969) (FF Communications ; 204) sous les n^{os} 459 et 2907. Il est très répandu dans les recueils d'exemples latins (*Gesta romanorum* ; *Alphabetum narrationum*, *Sacla coeli* de Jean Gobi, Césaire de Hesterbach, *Dialogus Miraculorum* ; Jacques de Vitry, *Sermones vulgares*) et vernaculaires (*Libro de los enxemplos*, *Barlaam et Josaphat*, etc.). Pour une identification des occurrences de ce conte, voir aussi Alexandre H. Krappe, « Les sources du *Libro de Exemplos* », *Bulletin Hispanique* 9 (1937), n^o 383.

⁹ Ce récit s'apparente à l'intrigue qui sert de trame au *King Lear* de Shakespeare. Voir Tubach, *op. cit.*, n^{os} 965 et 3006 et a circulé dans des recueils comme les *Gesta romanorum* et le *Libro de los enxemplos* (Krappe, *op. cit.*, p. 126).

¹⁰ Cf. Tubach 1673. Cette anecdote reprend celle attribuée à Diogène et Alexandre (Sénèque, *De Beneficiis*, V, 4,4 ; Valère Maxime, *Memorabilia* VI, 3, ext. 4). Pour une étude des différents contes de la *Disciplina clericalis*,

Et philosophus ait : Operare pro futuro saeculo quasi nunc sis moriturus, et pro praesenti sicut semper victurus. Melius enim est quod post mortem tuam a te quaesita habeant inimici quam in vita tua egeas quod tibi subveniant amici. (DC 41, 12-16)

Un philosophe dit : Agis en vue du monde futur comme si tu étais sur le point de mourir et pour le monde présent comme si tu allais vivre toujours. Il vaut mieux en effet qu'après ta mort tes ennemis aient les biens que tu t'es acquis plutôt qu'au cours de ta vie tu sois dans le manque au point que tes amis subviennent à tes besoins. (nous traduisons)¹¹.

La confrontation des réalités temporelles et des réalités spirituelles ne saurait se résoudre en un choix unilatéral en faveur du souci des seules fins dernières. Le maître qui s'exprime ici n'invite pas son élève à une démarche de type érémitique. C'est un homme du siècle, à son heure familier des cours princières, qui place son honneur dans la préservation de ses biens aussi bien que dans celle de son salut. Le retentissement de cet enseignement permet de remettre en perspective le prologue des *Fables* qui inscrit l'entreprise pédagogique du recueil dans un projet de conquête conjointe de l'honneur dans l'un et l'autre siècles. Nous avons tenté de montrer il y a trois ans à Tübingen¹² la pertinence de cette lecture de la *Disciplina clericalis* qui se trouve confirmée par cette maxime.

La tonalité de cet enseignement permet de percevoir quelle réponse le texte source donne à la question de savoir comment peut se terminer l'enseignement d'un père à son fils. A l'évidence, le projet éducatif connaît son point culminant lorsqu'il aborde le sujet des limites imposées à l'expérience humaine. La mort et, surtout, la conduite d'une vie droite et la gestion juste des biens de ce monde sous le regard de la mort, tel est bien le dernier chapitre de la doctrine paternelle, curieusement ouvert par la fin du récit rapportant les frasques du bouffon Maimond. Le malheureux propriétaire (dans la version médiévale de l'anecdote, il s'agit d'un homme et non pas d'une marquise comme dans la chanson) d'une maison dévastée par le feu qui a, de plus, perdu sa chienne, écrasée par une jument, laquelle est allée se jeter dans le puits sous l'effet de la terreur que lui avait causé le spectacle de la chute accidentelle du fils de la maison, chute qui, d'ailleurs, avait aussi causé la mort de sa pauvre mère, ce

cf. Haïm Schwarzbaum, « International folklore motifs in Petrus Alphonsi's *Disciplina clericalis* », *Sefarad* XXI (1961), p. 267-300, XXII (1962), p. 17-60 et 321-45, XXIII (1963), p. 54-74.

¹¹ Pour une traduction française de la *Disciplina* : Jacqueline-Lise Genot-Bismuth, *Moïse le Séfarade alias Pierre d'Alphonse, la Discipline de clergie = Disciplina clericalis* (Saint-Pétersbourg, Paris, 2001).

¹² Yasmina Foehr-Janssens, en collaboration avec Hélène Bellon-Méguelle et Sophie Schaller Wu, « L'honneur de la clergie dans les *Fables de Pierre Alphonse*. À propos d'une des traductions françaises de la *Disciplina clericalis* », in *Courtly Literature and Clerical Culture = Littérature courtoise et culture cléricale = Höfische Literatur und Klerikerkultur* : Selected papers from the Tenth Triennial Congress of the International Courtly Literature Society (Universität Tübingen, Deutschland, 28. Juli – 3. August 2001), herausgegeben von Ch. Huber und H. Lähnemann (Tübingen, 2002), pp. 149-60.

malheureux donc, comme un nouveau Job, est recueilli par un voisin qui tente de le consoler au moyen de considérations sur l'instabilité de ce monde :

Amice, noli desolari, quia multotiens contigit homini tam graves adversitatum inundationes sustinere quod desideret eas etiam inhonesta morte finire ; et statim eveniunt ei tanta commoda quod prorsus dulce sit ei praeteritarum reminisci adversitatum. (DC 39,11-14)

Ami, ne te désole pas, car il arrive souvent à l'homme d'affronter des assauts de l'adversité si terribles qu'il désire y mettre un terme même par une mort infâme, et bientôt de si grands avantages lui arrivent que, très vite, il lui est doux de se remémorer les malheurs passés.

A partir de ce point, le dialogue s'oriente vers une méditation sur la nécessité de se préparer à la mort. Le fils prudent qui distribue ses biens pour, répondant en cela à une injonction évangélique (Mt 6, 19-21 ; Mc 10, 17-23 ; Lc 12, 33 et 18, 22), s'assurer un trésor qui ne pourra être entamé par le feu ou dérobé par les voleurs (exemple XXIX), le larron qui se laisse surprendre par la venue du jour (exemple XXX), le berger qui rêve de gains inespérés pour la vente de son troupeau (exemple XXXI) sont les héros d'historiettes dont le propos converge vers l'idée qu'un vie réussie ne peut faire l'économie d'une confrontation avec la pensée de la mort. Ces histoires insistent sur le caractère toujours imminent de la mort qui vient comme le jour après la nuit et prend la forme d'un réveil brutal et douloureux pour le rêveur par trop englué dans les illusions de ses marchandages à courte vue.

Le dernier mouvement narratif du recueil, celui qui est précisément omis par les *Fables* consacre, à la lumière de ce thème funèbre, une opposition entre le pouvoir terrestre mondain, la puissance temporelle et le pouvoir de la sagesse. Les méditations d'un philosophe dans un cimetière (exemple XXXII), celles que suscitent dans le même esprit la vision de la tombe dorée d'Alexandre (exemple XXXIII) et les enseignements d'un ermite à son âme (exemple XXXIV) terminent le recueil en opérant la confrontation du sage et du roi à partir d'une représentation disqualifiante de la royauté, toujours en danger de s'illusionner sur son propre pouvoir. Ce développement culmine avec un recours à la topique des *Ubi sunt* :

Ubi sunt reges, ubi principes, ubi divites qui thesauros congregaverunt et inde superbi fuerunt ? (DC 45, 20-21)

Cette tendance à mettre en exergue les dangers inhérents à l'exercice du pouvoir est déjà en germe dans les passages concernant la conduite à tenir à l'égard du roi. La condition de courtisan est d'emblée pensée comme problématique, périlleuse :

– *Filius* : *Nihil peius contigit homini quam diu regi servire et nihil boni adquirere. Pater* : *Hoc multis iam evenit ; et ideo praecipit philosophus ne quisquam nimis moretur in servitio regis. – Alius philosophus dixit : Qui servit regi ut ita dicam sine fortunio, hoc saeculum perdit et aliud.* (DC 37, 1- 4)

Le fils : « Il n’arrive rien de pire à un homme que de servir longuement un roi et de ne rien acquérir de bon ». Le père : « Cela est déjà arrivé à beaucoup de personnes, c’est pourquoi le philosophe recommande de ne pas s’attarder trop au service du roi ». Un autre a dit : « Celui qui sert le roi pour ainsi dire sans gain, celui-là perd ce monde et l’autre ».

Le roi, sur la fin du recueil, apparaît de plus en plus dans le costume du tyran, alors que dans les récits qui ouvrent la *Disciplina*, la figure royale semble s’imposer comme une instance de justice, garante d’un ordre divin équilibré. Dans des récits comme *De integro amico* (I) ou *De tribus versificatoribus* (III), le roi est un juge équitable et éclairé, il semble être le dépositaire de la sagesse.

Ce changement de registre commence à se faire sentir dans le douzième conte, du roi et de son jongleur (*De rege et fabulatore suo*), dans lequel un roi accablé par les soucis de son gouvernement soumet son jongleur à une demande abusive, le contraignant à remplir son office de divertissement jusqu’à une heure avancée de la nuit. Pour la première fois, la figure royale est prise en défaut et la morale du conte consacre la victoire du conteur sur son souverain. Dans la suite du recueil, des récits comme *De Mariano* (XXV), *De duobus fratribus et regis dispensa* (XXVI), *De Socrate et rege* (XXVIII), *De prudenti consilarii regis filio* (XXIX) contribuent à forger l’image d’un souverain tyrannique et dispendieux.

En contrepoint aux excès de cette fascination narcissique pour le pouvoir, la figure du sage monte en puissance. Vieille femme avisée, marchand circonspect, renard rusé, conseiller prudent et enfin philosophe ou ermite forçant le respect par l’indépendance de ses vues, toute une série d’acteurs, investis des vertus de clairvoyance et de tempérance nécessaires à une sagesse avertie, offrent une représentation protéiforme de cette instance de contestation des prérogatives royales. Le recueil se clôt, comme il s’est ouvert, sur la nécessité de faire de la crainte de Dieu le fil rouge d’une vie vertueuse¹³ :

Timete Deum, quia timor Domini clavis est ad omne bonum et ad percipiendam gloriam conductum. De quo Salomon in Ecclesiaste ait: Finem loquendi omnes pariter audiamus : Deum time et mandata eius observa; hoc est omnis homo. (DC 46, 3-5)

Craignez Dieu, car la crainte de Dieu est la clé de tout bien et la voie qui conduit à la gloire. A ce propos Salomon dit dans l’Ecclesiaste¹⁴ : « Ecoutons tous la fin de ce qu’il y a à dire : Crains Dieu et observe ses commandements : ceci est tout l’homme ».

¹³ Ce passage est à mettre en rapport avec l’un des premiers enseignements du père, voir DC 2, 16-23.

¹⁴ Eccl. 12, 13-14.

« Ceci est tout l'homme » : la sagesse, en dernière analyse, se résume dans cette définition humaniste qui consiste à reconnaître à l'être humain sa noblesse en ce point justement où il abdique, dans la crainte de Dieu, son rêve de toute-puissance.

Les Fables Pierre Aulfors : la promesse d'une royauté partagée

A la lumière de la leçon du texte source, nous pouvons à présent revenir sur la clôture problématique des *Fables Pierres Aulfors* pour envisager à nouveaux frais la question de son manque de complétude. Si l'on examine les contes qui manquent en conclusion, on s'aperçoit que *De philosopho per cimiterium transeunte* (XXXII), *De aurea Alexandri sepultura* (XXXIII) et *De heremita suam corrigente animam* (XXXIII) sont précisément les récits qui, dans la *Disciplina clericalis*, viennent consacrer la figure du philosophe ou de l'ermite s'opposant au roi. La cohérence de cette série s'appuie sur la présence du même paradigme dans *De Socrate et rege* (XXVIII). Cette parenté thématique n'a pas échappé à l'auteur du remaniement de P, puisqu'il fait précéder les trois contes finaux précisément de cet exemple. La représentation d'une instance de sagesse semble trouver son expression la plus aboutie dans ce personnage qui exerce celle-ci comme un art ou une science. Manière peut-être d'imposer *in fine* l'autorité de cette instance ou de ce discours philosophique à l'ensemble du recueil comme garantie de sa vérité.

En renonçant à traduire les trois derniers récits, le traducteur des *Fables* aurait-il cherché à éviter les conséquences idéologiques de cette suprématie de l'homme de l'art ? Je serais assez encline à le penser, dans la mesure où le commentaire qui suit le dernier conte proposé par les *Fables*, « Le vilain qui sonjoit » (= *De opilione et mangone*, XXXI), oriente la réflexion dans une direction qui corrobore un tel soupçon. A l'exception du manuscrit A, qui interrompt le texte déjà après l'exemple du « larron qui trop demeure » (*De latrone qui nimia eligere studuit*, XXX), tous les manuscrits nous transmettent ce passage qui a une valeur nettement conclusive et sur lequel le texte se termine, si l'on fait abstraction des ajouts de P et de F.

Le texte commence par rompre avec la fiction d'un dialogue entre père et fils pour rejoindre directement un narrataire extradiégétique apostrophé par le vocatif « Seigneur » et sommé de considérer combien est merveilleux le « change » que fait tout être humain qui abandonne ce monde pour l'autre. Suit un développement anaphorique tout entier consacré à détailler ce qui oppose les deux mondes : la bonté, la paix, la joie, l'amour, la permanence, la

douceur de vivre caractérise l'un, alors que l'autre est livré à la méchanceté, à la guerre, aux larmes, à la haine, à l'instabilité et à la peine :

Seignour, merveilleus cange fait
 Qui cest siecle pour l'autre lait.
 Car il est bons, et cist malvais,
 Cist de guerre, et cil de pais,
 Cil est de joie, et cist de plour,
 Cist de haine, et cil d'amour,
 Cist est finables, cil est durables,
 Cil est fers, cist n'est pas estables ;
 Cist a travals et garde et paine,
 Cil a souatume en demaine. (Ms. M, f. 88 ra)

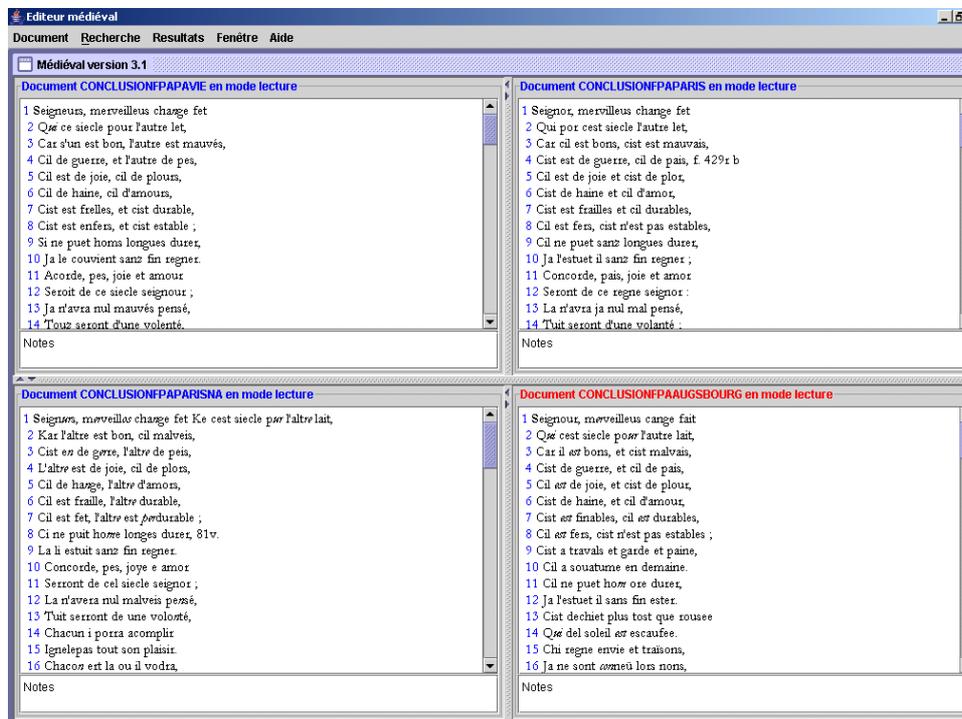


Figure 2 *Fables Pierre Auhors*, texte du commentaire final dans les quatre manuscrits qui le transmettent

La peinture enchanteresse qui est donnée de l'autre siècle ouvre sur un développement à valeur prophétique qui prend la forme d'une promesse :

Concorde, pais, joie et amour
 Seront de cel siecle seignour :
 Ja n'i avra malvais pensé,
 Tuit seront d'une volenté,
 Cascuns i porra aemplir

Tout isnelepas son plaisir ;
 Chascuns iert la ou il volra,
 Chascuns sa volenté fera ;
 Plus tost que ne l'avra pensé
 Ara fait sa volenté.
 De servie ne doit estre lent
 Qui tel guerredon en atent.
 N'est pas merveille se cil sert
 .I. poi de tans qui en desert,
 Que rois ert et tant regnera
 Com Diex nostre sire sera
 Qui tous tams fu ert et sera
 Commenchail n'ot ne fin n'ara.
 Et Diex qui nous a otroié
 Par sa grace et par sa pitié
 Que roy de cel regné seron
 Se par pechié ne le perdon,
 Nous otroit a tous et consente
 Que nous voisons le droite sente,
 Que ne nous puisse desvoier
 Cil qui mout velt nostre encombrer,
 C'est dyables qui nous espie,
 Qui envers nous a grant envie
 Pour ce que bien a en memoire
 Que la joie avrons et la gloire
 Que il par son orgueil perdi
 Quant il trebuscha et chaï.
 Diex nous doinst sa beneïchon
 In secula seculorum. (Ms M, f. 88ra-rb)

Inutile de souligner ici la valeur évangélique de cette annonce du royaume de Dieu, sinon pour insister sur l'image de la royauté promise à celui qui saura faire le bon choix. Dans les vers qui suivent, la troisième personne du singulier cède la place à la première du pluriel pour créer le sentiment d'une communauté destinée au salut, au sein de laquelle le narrateur s'inclut, de compagnie avec son public. « Nous serons rois de ce règne », « nous aurons la joie et la gloire que le diable a perdues par son orgueil », telles sont les fortes affirmations qui viennent clore les *Fables Pierre Aufors*. Qu'est-ce à dire, sinon que, fidèle au propos développé dans le prologue, le texte vient avérer sa valeur éducative en attestant sa capacité à conduire le lecteur dans les voies de la sagesse jusqu'au point où il y gagnera de devenir roi, d'être investi de gloire? Il y a là un point de vue qui infléchit légèrement, sans le trahir pourtant, l'enseignement de la *Disciplina clericalis*. En passant sous silence la valorisation du philosophe comme détenteur de sagesse, les *Fables* renoncent à une certaine sacralisation du savoir. Elles laissent celui-ci à disposition d'un public plus profane, laïc certainement, elles offrent de leur narrataire une image plus modeste, en lui proposant une identification à des personnages assez prosaïques comme un berger, un larron, un marchand voire un personnage

aussi burlesque que Maimond. Mais cet abandon n'est pas un renoncement, puisqu'il a pour but d'opposer à une royauté terrestre toujours potentiellement perverse et abusive la perspective d'une royauté de l'humanité tout entière, généreusement partagée au gré d'un exercice éclairé de la sagesse. La figure du roi perd elle aussi en valeur dramatique, dans la mesure où elle est relayée dans les derniers contes par d'autres figures négatives nettement plus ridicules, comme celle du larron surpris par le jour et celle du berger dont le rêve d'enrichissement est brusquement interrompu. Les illusions du pouvoir et de la richesse ne trouvent pas leur illustration ultime dans l'image d'une tombe en or, mais dans le cri de déception du vilain, éveillé avant d'avoir pu conclure, en rêve, un juteux marché. Même si cette conclusion anticipée se passe d'une dramaturgie aux accents tragiques qui oppose le sage et le souverain, même si elle distribue les rôles de la comédie humaine dans un registre plus médiocre, le propos ne manque pas de dignité. En prenant au pied de la lettre la figure du fils qui, tout au long du recueil, bénéficie des enseignements, on pourrait parler d'une promesse de gloire faite au fils de l'homme et résumer ce propos par une formule qui plagie celle du texte latin « être appelé à la royauté, voici tout l'être humain ».

Cette manière de concevoir le destinataire des fables comme un roi en puissance n'a que faire d'une opposition entre le roi et le sage. Elle se persuade de ce que la sagesse seule confère la souveraineté et résonne d'ailleurs dans quelques variantes qu'introduit le texte par rapport à la *Disciplina clericalis*. Ainsi, dans les commentaires qui suivent les exemples du renard et du loup dans le puits (XXIII) et du larron qui chevauche un rayon de lune (XXIV), notre texte insiste sur l'idée qu'il ne faut pas croire aveuglément tous les conseils :

« Encor te chasti ge, bel fiz,
 Que ne creies pas a toz diz
 Ne d'ome ne prenges conseil
 Se leel nel seiz et feel,
 Quer se totes choses creeies,
 En plusors leus t'açopereies
 Donc ne resordreies neient
 Sanz aveir grant murement. (Ms A, fol. 164, rb)

Beaus filz, dist li pere, traïz
 Fut cist lerres et malballiz
 Por ce que folement creï
 Les paroles que il oï. (Ms. A, fol. 165 rb)

Ce précepte s'apparente à ceux que l'on trouverait dans un miroir des princes. Il prend d'autant plus de relief dans les *Fables* que cette traduction fait l'impasse sur d'autres recommandations, consacrées aux bienfaits et à l'obéissance que l'on doit au roi, « verge de

Dieu sur terre », qui suivent le conte du larron dans la *Disciplina clericalis*. Le credo humaniste de cette traduction tiendrait alors dans cette idée que tout procès éducatif vise à permettre à celui qui en est le bénéficiaire d'accéder à l'exercice d'un pouvoir royal qui est celui qui fonde la dignité de la condition humaine.

Sens et non-sens des remaniements

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il ne faut donc pas, à mon sens, postuler un accident de transmission qui aurait privé les *Fables* de leur conclusion pour expliquer la diversité des états du texte dans sa partie finale. Les manuscrits M et N nous transmettent la conclusion du texte dans un état qui peut très bien être considéré comme stable. Il y a bien une vulgate de la conclusion des *Fables Pierre Aufors* que ces deux manuscrits préservent dans une assez grande intégrité. On attribuera donc les remaniements de P et F aux suites d'une confrontation du texte des *Fables* avec celui du *Chastoiement* qui a eu pour effet de produire, en particulier de la part du scribe du manuscrit de Pavie, une volonté de compléter cette traduction à la lumière de l'autre.

Remarquons au passage que, comme nous l'avons montré ailleurs¹⁵, le ms. N se livre à une permutation significative de l'ordre des exemples, qui n'est pas sans intérêt pour la lecture de la dernière partie de l'œuvre. Les exemples de l'oiselet, du loup et du renard dans le puits et du voleur sur le rai de lune ont été prélevés pour être placés en tête du recueil. On pourrait donc craindre que la lacune ainsi obtenue nuise à la cohérence du recueil et occasionne une suture peu satisfaisante. Cependant le conte qui précède la série des exemples déplacés (les deux jongleurs rivaux) présente une situation curiale et commensale qui préfigure et illustre d'assez près les développements sur la cour et sur les manières de tables que l'on retrouve peu après. La nouvelle transition ainsi créée n'a donc rien de forcé ou d'absurde.

Le ms. M prend, dans cette configuration, une importance considérable puisqu'il est le seul à préserver le texte dans une forme qui pourrait être à peu près intacte. Il est passionnant aussi du fait qu'il préserve seul une version du vingtième conte de la *disciplina clericalis* l'histoire de Marien, selon une leçon qui, pour une fois, n'est pas une simple reprise du texte du *Chastoiement*, mais une élaboration particulière du texte latin, indépendante de la

¹⁵ Voir Yasmina Foehr-Janssens *et al.*, *op. cit.*

traduction proposée par l'autre version. Il faudrait ici prolonger l'enquête pour essayer de déterminer si cette traduction remonte à une version primitive des *Fables* ou s'il s'agit d'une initiative du remanieur de M, ce qui impliquerait un accès à la *Disciplina clericalis*.

Reste le manuscrit A. Ce témoin est, pour toute la partie qu'il a en commun avec les autres manuscrits, reconnu comme le meilleur témoin textuel des *Fables Pierre Aufors*. Seulement, il abandonne la recension du texte après l'avant-dernier conte, c'est-à-dire celui du larron qui s'attarde dans la maison où il s'est introduit. Le texte de A s'engage ensuite dans le récit des mésaventures d'un bon prud'homme qui commet l'erreur de confier de son vivant son héritage à ses filles. Cet avatar du conte du roi Lear est assez maladroitement appendu au reste du texte au moyen d'une question du fils :

«Pere, deit nus homs amer tant
Rien qui seit comme son enfant ? » (Ms A, 169 vb).

Malgré cette maladresse, on relèvera l'intérêt de ce conte qui aborde de front le thème principal de l'histoire cadre : la relation entre parents et enfants. Il a une valeur presque réflexive à l'égard de la relation éducative tissée dans le recueil entre le père et le fils. Si on poursuit la métaphore du savoir comme trésor ou comme richesse spirituelle si active dans la *Disciplina*, il apparaît que la relation pédagogique s'apparente à la pratique testamentaire¹⁶. Contrairement au prud'homme, le père ne perdra rien à distribuer son héritage avant le temps, puisque la sagesse est un bien inaliénable¹⁷. On reste, avec cette histoire, dans la tonalité funèbre qui caractérise le clôturé de la *Disciplina* et de ses traductions. Mais la situation toute particulière de ce conte centré sur la notion d'héritage permet que le père, ayant distribué ses biens, occupe la place d'une sorte de mort vivant. Il a signé son acte de décès symbolique en se dessaisissant de sa fortune, cependant il reste un protagoniste actif du conte et peut, après avoir tiré enseignement de l'ingratitude de ses enfants, se glisser dans le rôle du sage et ourdir la ruse qui fera de lui, *in extremis*, un pédagogue éclairé dispensant, d'outre-tombe, une leçon. Bien que cette interpolation puisse paraître malhabile, l'adjonction de ce récit n'en éclaire pas

¹⁶ Par un lapsus tout à fait réjouissant, le scribe du ms. F propose une variante très éloquente dans le passage conclusif des *Fables*. Dans le vers « Que roi de cil regne serons », il intervertit les lettres du mots « roi » et note « oir ». La royauté conférée par la sagesse se conçoit sans doute comme un héritage.

¹⁷ Le prologue des *Fables* l'affirme sans détour : « Grant aveir et bel heritage, / Fame enfant, tot son lignage, / Ce pert l'en mout delivrement. / Mes del sens vait tot autrement : / O home vait, o home vient, / Au bien, au mal o lui se tient. » (v. 45-50, texte établi par Gilles Eckard). Notons au passage que l'exemple du « Roi annuel », que le manuscrit de Pavie ajoute à sa retranscription de la fin du *Chastoiement*, joue sur le même thème, développé par ailleurs aussi par l'exemple XXIX (*De prudenti consiliari regis filio*) de la *Disciplina clericalis* que, curieusement, aucune des deux traductions ne reprend.

moins la dignité de la relation éducative inextricablement mêlée, dans l'esprit du recueil, à la solidité des liens qui unissent le père et le fils¹⁸.

Pour terminer, il nous faut dire un mot du ms. F. On se souvient qu'il y a de quoi s'étonner de trouver un récit d'inspiration burlesque tiré de la partie centrale du recueil et appendu à la conclusion fort sérieuse des *Fables Pierre Aufors*. L'histoire de Nedui (*De regii incisoris discipulo Nedui nomine*), un apprenti tailleur qui se venge d'une mesquinerie de son maître en le faisant passer pour fou a beau être savoureuse, elle n'entretient apparemment que peu de relations avec les contes qui closent le recueil, à ceci près, toutefois, qu'elle entre en résonance avec l'histoire de Maimond. Comme ce dernier, Nedui séduit par sa verve comique. Rappelons les faits : ayant été privé, à cause d'un mensonge de son maître, des plaisirs d'une collation de pain et de miel, Nedui invente de faire passer ce dernier pour un frénétique. Il confie au chambellan du roi un secret : il arrive que le tailleur soit pris d'une sorte de crise au cours de laquelle il tourne sur lui-même et jette son chapeau. Le seul remède efficace à ce malaise est une bonne volée de coups. Il suffit alors au farceur de dissimuler les ciseaux de son maître pour déclencher la pantomime annoncée et par conséquent l'application du traitement prescrit. La chute de l'histoire, au cours de laquelle les reproches du maître ne reçoivent pour toute réponse que ceux de l'apprenti, provoque l'hilarité générale :

« Amis, de moi, se Diex t'aïst,
des quant me veïs tu desvé ? »
Et Deduit li a demandé :
« Qui vos aprist, se Diex vos voie,
Que je de miel pas ne goustoie ? »
Li chamberlains et li serjant
s'an rient tuit comunemant. (Ms F, f. 429 vb)

La moralisation du conte nous fournit peut-être une indication sur la logique qui a pu présider au choix de ce conte, dans la mesure où elle insiste sur les vertus du compagnonnage. Le père enjoint à son fils de ne jamais tromper son compagnon, contrairement à ce qu'avait fait le tailleur à l'égard de Nedui :

Por ce te vueil je chastoier,
Dist li peres, et anseignier
Que n'angignes ton compaignon,
Qu'il ne t'en vanroit se mal non,

¹⁸ Sur ce point voir Yasmina Foehr-Janssens, « Un assemblage nouveau: les histoires sur la ruse des femmes dans la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse », à paraître dans « *La Circulation des nouvelles au Moyen Age* », sous le dir. de Luciano Rossi et Anne Darmstetter, actes de la journée d'études du 24 janvier 2002, Editions dell'Orso (Textes et Etudes), à paraître.

Si com tu m'as oï conter
Que tu t'en saches bien garder. (Ms F, f. 429vb)

On retrouve là un thème qui a son importance dans le début du recueil avec les différents contes sur l'amitié, et qui connaît un regain d'intérêt avec le récit sur les deux bourgeois et le paysan (*De duobus burgensibus et rustico*, XIX) ainsi que celui sur les deux jongleurs (*De duobus jocularibus* XXI). Cette série est précisément celle dont est tirée l'anecdote placée ici en conclusion. La louange du compagnonnage humain, le respect du lien sacré de l'amitié font partie des valeurs cardinales de l'art de vivre proposés par le recueil.

Mais c'est avant tout un détail qui nous mettra sur la piste de ce qui peut faire l'intérêt de cette interpolation. On aura remarqué, à la lecture des citations produites ci-dessus, que le scribe du ms. F choisit de substituer au nom que la tradition donne au farceur du conte une nouvelle dénomination, Déduit. Bien sûr, cette innovation pourrait passer pour une preuve supplémentaire de l'étourderie ou de l'impéritie du remanieur. Cependant ce nom est loin d'être anodin puisqu'il fait du farceur Nedui une incarnation du divertissement. La signification de ce nom parlant n'est pas sans éveiller des échos dans le recueil. Il faut se souvenir en effet que le projet didactique de Pierre Alphonse repose sur une alliance subtile entre divertissement et enseignement. Les récits exemplaires ont pour objectif d'offrir un remède contre la lassitude ou le dégoût causés par de trop arides études. La fragile complexion de l'être humain nécessite un apprentissage graduel, les cœurs endurcis doivent être adoucis et les âmes oublieuses tenues en éveil par le plaisir que leur procure les narrations de nature fabuleuse¹⁹. La notion de « déduit » véhicule donc la valeur littéraire attribuée aux récits enchâssés, comme en témoigne le prologue du texte :

Pierres Aufor qui l'uevre fist,
De noz bons ancessors le print,
Qui en grant sens se delitoit
Ne riens fors sen ne covoitait
Por ce que plus se delitast
Por ce que plus se delitast.
Qui l'oïst et plus s'en coitast

Quer Aufors, qui le livre fist,
De noz bons anceisors le prist,
Qui el grant sens se delitoent,
Ne rien fors sens ne coveitoent.
Por ce que plus s'i delitast,
Qu'il li sist ou qu'il li costast,
I mist **deduiz** et bels fableax

¹⁹ Voir DC 1, 18 – 3 *Fragilem etiam hominis esse consideravi complexionem : quae ne taedium incurrat quasi provehendo paucis et paucis instruenda est ; duritiae quoque eius recordatus, ut facilius retineat, quodammodo necessario mollienda et dulcificanda est ; quia et obliviosa est, multis indiget quae obliorum faciant recordari.* Nous proposons une analyse de ce prologue dans Yasmina Foehr-Janssens, « Un assemblage nouveau... », *op. cit.* Par ailleurs, lorsque le père aborde la délicate question de la conduite à tenir à l'égard du souverain, il signale encore une fois que la difficulté de cette question est de nature à susciter la répulsion de son élève : *Ad huiusmodi instructionem multa essent necessaria, quae modo ad memoriam non revocamus, et fortasse si prescriberentur, tibi pusillo in taedium verterentur* (DC 36, 22-24). [Pour une telle instruction, de si nombreuses choses sont nécessaires que nous ne pourrions les rappeler à notre mémoire, et peut-être si nous les mettions par écrit, elles tourneraient au dégoût pour ton petit esprit.]

I mist **deduiz** de bons fabliaus
De gens de bestes et d'oisiaus
Et sachiez qu'il n'i a **deduit**
Qui ne soit chargiez de bon fruit.
(Ms F, f. 408 rb-408 va)

De genz, de bestes et d'oiseaux ;
Mais sachiez qu'il n'i a **deduit**
Qui ne soit chargié de boen fruit.
(texte établi par G. Eckard, vv. 67-76)

Le fait d'insérer à la clôture du texte une fable qui se termine par un éclat de rire général prend tout son sens sous cet éclairage. Attribuer au conte de Déduit la charge de clore le recueil, n'est-ce pas une manière de conférer à la veine comique du recueil une importance que la tonalité grave de la conclusion du recueil a tendance à faire oublier ? De plus, ce récit, placé dans la bouche du fils par Pierre Alphonse et dont la valeur récréative est clairement annoncée²⁰, consacre la victoire d'un disciple sur son maître. Le serviteur Deduit est présenté comme un apprenti tailleur et un disciple fort doué :

Cil mestres plusors valez ot
Qui cousoient ce qu'il tailloit,
Entr'aus avoit .i. bachelier,
Deduit se faisoit apeler ;
Delivrans fu de son mestier,
Mout savoit bien coudre et taillier. (Ms F, f.429 rb)

La figure du pitre génial qui apparente Nedui à Maimond, permet de façonner des héros qui compensent leur humble statut social par leur habileté et parviennent à damner son pion à plus puissant qu'eux. Lorsque cette dynamique narrative s'applique, comme ici, au couple formé par le maître et l'élève, l'univocité de la relation pédagogique vacille. La présence du conte de Déduit propose donc un protocole de lecture qui invite à envisager le potentiel non seulement divertissant et mais aussi impertinent de la *Disciplina clericalis*.

La parenté générique de cette histoire avec le conte de Maimond est très intéressante, puisque ce récit, pourtant cocasse, sert, comme on l'a vu, d'amorce à la méditation finale sur la mort. L'histoire de Maimond sert de catalyseur à la conclusion de recueil par le fait même qu'elle confronte les aspects ludiques de la démarche éducative avec sa dimension philosophique. Dans cette perspective, on pourrait considérer que les deux remaniements des manuscrits F et P, qui tous deux font appel au texte du *Chastoiement d'un père à son fils* pour compléter les *Fables Pierre Aufors*, en viennent curieusement à illustrer chacun une des deux faces contrastées de la dynamique exemplaire en privilégiant tantôt le déduit, tantôt le profit.

²⁰ Voir DC 28, 10-12 : *Pater ad haec : Dic mihi, filii, quid audisti ? Quomodo contigit discipulo, quoniam talis narration animi erit recreatio ?* [Le père à ces mots : « Dis-moi, fils, qu'as-tu entendu raconter ? Qu'arriva-t-il au disciple (du tailleur), puisque un tel récit sera une détente pour l'esprit ? »]

Annexe 1

Liste des exemples de la *Disciplina clericalis*, selon la numérotation de l'édition Söderheljm-Hilka

- I. *De dimidio amico* (I)
- II. *De integro amico* (II)
- III. *De tribus versificatores* (III)
- IV. *De mulo et vulpe* (IV)
- V. *De homine et serpente* (V)
- VI. *De versificatore et gibboso* (VI)
- VII. *De clerico do-mum potatorum intrante* (VII)
- VIII. *De voce bubonis* (VIII)
- IX. *De vindemiatore* (IX)
- X. *De lintheo* (X)
- XI. *De gladio* (XI)
- XIIa. *De rege et fabulatore suo* (XIIa)
- XIIb. *De rustico* (XIIb)
- XIII. *De canicula lacrimante* (XIII)
- XIV. *De puteo* (XIV)
- XV. *De decem cofris* (XV)
- XVI. *De tonellis olei* (XVI)
- XVII. *De aureo serpente* (XVII)
- XVIIIa. *De semita* (XVIIIa)
- XVIIIb. *De vado* (XVIIIb)
- XIX. *De duobus burgensibus et rustico* (XIX)
- XX. De regii incisoris discipulo Nedui nomine** (XX)
- XXI. *De duobus jocularibus* (XXI)
- XXII. *De rustico et avicula* (XXII)
- XXIII. *De aratore et lupo iudicioque vulpis* (XXIII)
- XXIV. *De radio lunae* (XXIV)
- XXV. De Marianus** (XXV)
- XXVI. De duobus fratribus et regis dispensa** (XXVI)
- XXVII. De Maimundo servo**(XXVII)
- XXVIII. De Socrate et rege** (XXVIII)
- XXIX. De prudenti consilarii regis filio**(XXIX)
- XXX. De latrone qui nimia eligere studuit** (XXX)
- XXXI. De opilione et mangone** (XXXI)
- XXXII. De philosopho per cimiterium transeunte** (XXXII)
- XXXIII. De aurea Alexandri sepultura** (XXXIII)
- XXXIV. De heremita suam corrigente animam** (XXXIV)

Annexe 2

Les derniers exemples de la *Disciplina clericalis*, du *Chastoiement d'un père à son fils* (CPF) et des *Fables Pierre Aufors* (FPA)

<i>Disciplina clericalis</i>	CPF	FPA Ms. M	FPA Ms. N	FPA Ms. A	FPA Ms. P	FPA Ms. F
<i>De radio lunae</i> (XXIV)	X	X	Les jongleurs rivaux	X	X	X
<i>De Marianus</i> (XXV)	X	X	0	0	0	0
<i>De duobus fratribus et regis dispensa</i> (XXVI)	X	X	X	X	X	X
Familiarité avec le roi	X	X	X	X	X	X
Manières de table	X	X	X	X	X	X
<i>De Maimundo servo</i> (XXVII)	X	X	X	X	X	X
Instabilité du monde	X	X	X	X	X	X
<i>De Socrate et rege</i> (XXVIII)	X	0	0	0	Manque à cet endroit	0
La vie terrestre	X	0	0	0	0	0
<i>De prudenti consilarii regis filio</i> (XXIX)	0	0	0	0	0	0
<i>De latrone qui nimia eligere studuit</i> (XXX)	X	X	X	X	X	X
<i>De opilione et mangone</i> (XXXI)	X	X	X	0	X	X
		Promesse de royauté	Promesse de royauté	Prud'homme qui dona son bien	Promesse de royauté	Promesse de royauté
					De Diogene et du roi	Nedui (Deduit)
<i>De philosopho per cimiterium transeunte</i> (XXXII)	X				X	
<i>De aurea Alexandri sepultura</i> (XXXIII)	X				X	
<i>De heremita suam corrigente animam</i>	X				X	
					Roi pour un an	